L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.
Imprimé par J. Bayon.
NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 25 FEVRIER 1837.

Mauvaise foi et calomnie de l'Echo.

Traduits à la barre du public au moyen d'un travestissement de notre dire, nous nous voyons forcés de revenir sur notre article de *l'effet des spéculations* et de mettre dans tout son jour l'infamie de celui qui n'a pas craint de citer à faux un passage auquel, du reste, la liaison avec ce qui précède donne une tout autre tendance. Mettant ici les deux textes en regard, le public saura flétrir de son mépris, le journaliste capable d'une manœuvre si vile, et d'une si basse noirceur. "*Voici*, dit l'Echo, *les propres mots rapportés par le journal.* (L'Abeille.)"

Echo du 24 Février.	Abeille du 23 février.
On sait bien que certains *directeurs* ont l'adresse *de s'arranger pour qu'un* bon billet *qu'ils auront* fait refuser, *se retrouve en* vant *plus tard dans leur porte-feuille &c.*	"Il n'est personne qui ne sache que parmi les nombreux directeurs de ces établissemens, il en est qui savent manœuvrer de telle sorte, que des billets rejetés par eux à l'escompte, se retrouvent plus tard dans leur portefeuille; à Dieu ne plaise que nous prétendions généraliser une telle assertion."

Nous venons de citer plus haut ce mot piquant d'une gazette du Nord: "Dans l'argent est rare à six pour cent; mais, il ne l'est pas à vingt-quatre!" et nous en laissons l'application à qui de droit, sans songer qu'on put envenimer nos expressions, et y donner une tournure outrageante pour qui que ce fût. **HONTE, INFAMIE,** au MENSONGE! Justice pour l'écrivain consciencieux!

DE LA POLITIQUE RELATIVE AU MEXIQUE.

La politique est en soi toute conjecturale, et ce n'est que par une étude approfondie des hommes et des choses, ce n'est que par une connaissance parfaite des rapports des nations entre elles, c'est finalement, par l'observation scrupuleuse des ressorts de leurs gouvernemens que l'homme d'état, ou que le diplomate, parviennent à prévoir des événemens inaperçus du vulgaire, et à tirer, de certains faits des conséquences plus ou moins justes. On aurait donc tort de prétendre que les prévisions d'un journaliste furent susceptibles de la précision qu'on accorde à une science exacte; et l'on n'en exige en effet qu'une justesse satisfaisante de raisonnement, et qu'une probabilité rationnelle. Du reste, on laisse le champ libre aux opinions qui influent nécessairement sur la manière d'envisager les événemens, et l'on tient compte à l'écrivain de sa sincérité comme de la modération qu'il met dans le développement de ses idées.

Nous avons souvent parlé de la politique du Mexique, et plus d'une fois l'esprit de parti, ou même la malveillance, ont défiguré nos écrits dont on a cité des lambeaux informes, soit pour nous faire dire ce que nous n'avions pas dit, soit pour donner à ce que nous disions une interprétation fâcheuse pour nous, et presque toujours forcée. Nous avons pourtant une telle conviction de la droiture de nos intentions, et nous sommes si ennemis de toute voie tortueuse, que nous ne balancerons jamais à rectifier des erreurs, et à présenter les faits dans leur jour véritable, dussent-ils être la condamnation de nos jugemens. Nous ne pensons pas, cependant, nous trouver dans un tel cas; et sans prétendre nous en faire un triomphe sur nos adversaires, nous ferons observer ici que les nouvelles que nous avons reçues de Washington et du Mexique nous confirment dans l'opinion que nous avions émise sur l'imminence d'une déclaration de guerre, et sur la participation de Santa Anna aux mesures concertées à cet égard avec le président des Etats-Unis. Les plus intimes confidens du général mexicain ont été confondus par la publication de la correspondance officielle qui s'était engagée au Texas et dont ils avaient ignoré le but; et l'on nous donne même les détails d'une altercation qui aurait eu lieu entre Santa Anna et l'un de ses officiers, au sujet des conditions admises comme bases d'un traité. Ce n'était donc pas émettre une opinion trop hazardée que de croire, dans l'un de nos précédens articles, que la connaissance de telles pièces pourrait détruire le reste de popularité du Président auquel on pourrait contester son droit, si le temps qui lui restait pour porter ce titre s'écoulait sans qu'il fut rentré dans sa patrie. C'est précisément ce dont nous avons une assurance positive; et il nous suffit, pour confirmer notre assertion, de donner ici connaissance de l'ordre transmis à la Vera-Cruz par le président temporaire: "Les généraux Santa Anna et Morand, y est il dit, devant arriver à la Vera-Cruz, les honneurs à rendre à ces deux généraux seront les mêmes que ceux rendus au général Don Anastasio Bustamente."

Nulle mention n'est faite du titre de Président, et nous savons de bonne part que la nouvelle constitution centrale, ayant été publiée et mise en vigueur au premier janvier, la présidence du général Santa Anna se trouve de fait abrogée, et que le nouveau gouvernement ne le considère plus que comme général. Cependant, la question d'une nouvelle présidence n'est rien moins que résolue; et nous pensons que l'influence toute puissante de l'armée, à quelque compétiteur qu'il l'a pas enlevée à Santa Anna, pourrait fort bien le porter de nouveau à la tête du gouvernement. Il semblerait néanmoins que l'enthousiasme ne serait plus le même pour lui, puisque des nouvelles récentes de Campêche ont annoncé dernièrement le remplacement de son beau-frère dans le poste éminent de commandant général civil et militaire de Yucatan. Il est du reste fort difficile de prévoir l'effet que produira le retour de l'ex-président sur la population de l'Etat de Vera-Cruz dont une grande partie lui est dévouée; et celui que peut avoir à Mexico le retentissement des acclamations avec lesquelles vont le recevoir ses partisans, et le peuple mexicain, plus impressionnable à l'engouement, et plus versatile qu'aucun autre, se laissera facilement entraîner par celui des partis qui saura le mieux flatter sa vanité. Dans Santa Anna, le vainqueur de Tampico, de Zacatecas et d'Alamon est en partie éclipsé par ses revers, et pour peu que sa correspondance avec Jackson soit parvenue avant lui à Mexico, il est probable que l'orgueil national en sera révolté, et que l'on ne verra plus en lui que le vaincu de San Jacinto.

L'accueil qu'il doit recevoir dépend donc de la façon dont seront envisagées le traité fait avec le Texas, et le compromis de Washington. Il est donc impossible au publiciste de déterminer le degré de popularité qu'il attend, puisque c'est de la connaissance plus ou moins tardive de tant de pièces que dépend l'explosion d'une indignation toute nationale, ou d'une admiration servile.

SENAT DE LA LOUISIANE.

Présidence de M. Derbigny.

Séance du 24 février.

M. Labauve, au nom et comme président du comité spécial auquel avait été référée la pétition des habitans du village de Plaquemines, rapporte un bill pour incorporer le dit village sous le titre de "Ville de Plaquemines."

M. Winn présente une pétition des membres du barreau d'Alexandrie, demandant qu'il soit accordé un congé d'absence au juge de paroisse de cet endroit —référé à un comité spécial.

M. Johnson, au nom du comité auquel avait été référée la pétition de certains habitans d'Iberville, demandant une rétribution pour les dommages qu'ils ont éprouvés, en raison du déplacement du siège de la cour, par ordre du jury de police, rapporte verbalement que le sujet est plutôt du ressort des tribunaux que de celui de l'assemblée législative; il demande en conséquence que le comité soit déchargé de toute considération ultérieure.

A la demande de M. Armant, le sénat se dispense de ses règles et procède à la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'incorporation de l'église St. Michel de la paroisse St. Jacques.

Les diverses sections étant adoptées, ce bill subit sa troisième lecture par le titre, et passe.

A la demande de M. Brownson, le sénat se dispense également de ses règles, et prend en considération la résolution originaire de la Chambre des Représentans, nommant un comité réuni des deux chambres, chargé de s'enquérir de la nécessité de convoquer la législature dans le cours de l'année actuelle, pour aviser de la distribution de la répartition des divers paroisses de l'Etat. le dit comité devant rapporter un bill à ce sujet.

L'ordre du jour est la continuation des débats de la section additionnelle introduite par M. Winn dans le bill pour venir au secours des chasseurs de Baton Rouge.

M. Bossier présente un substitut à cette section pour autoriser le trésorier à payer à chaque capitaine de compagnies organisées conformément à la loi, la somme de $500, payable sur le mandat du dit capitaine, contre-signé etc. Les compagnies de la Nouvelle-Orléans devront être exceptées.

M. Winn consent à retirer sa section et recevoir en remplacement le substitut offert par le membre de Natchitoches.

M. Bossier désire, avant qu'on adoptât le substitut que le sénateur d'Iberville demandât la reconsidération de la seconde section du bill, relative à la compagnie des gardes de Baton rouge. Il conviendrait que cette section fût retirée du corps du bill; alors cette compagnie serait comprise dans le nombre de celles qui recevront un don de l'Etat.

M. Labauve consent à cette proposition.

La section ayant été reconsidérée et rejetée, le substitut est adopté.

Le sénat se dispense de ses règles et procède à la troisième lecture du bill, qui passe avec un amendement dans le titre, de manière à ajouter après les mots: "Acte pour autoriser le trésorier à rembourser, &c." les mots "et pour d'autres objets."

M. Armant obtient une dispense des règles, et présente un mémoire de trois habitans de la paroisse de l'Ascension, exposant qu'ils ont acheté de M. Antoine Morin et Dame Fanny Conway, son épouse, une certaine terre que celle-ci s'était constituée en dot, par son contrat de mariage. D'après les lois existantes, cette propriété est inaliénable. Les mémorialistes demandent que la législature veuille bien, par un acte spécial, autoriser Madame Morin à renoncer à ses droits. Le sujet est renvoyé à une commission spéciale composée de MM. Armant, Brownson et Garcia.

SECONDES LECTURES.

"Acte pour amender les lois relatives à la récusation péremptoire, en matière criminelle."

"Bill pour incorporer la compagnie des bassins à éclases, pour la construction et réparation des bâtimens" (floating dry dock.)

A la demande de M. Garcia, ce bill subit sa troisième lecture et passe par son titre.

"Bill pour amender les divers actes qui établissent des districts d'élection dans les paroisses de Natchitoches et de Claiborne."

A la demande de M. Bossier, ce bill est lu pour la troisième fois et passe.

"Bill pour autoriser le trésorier de l'Etat à accepter la part qui revient à la Louisiane dans la distribution de l'excédent du revenu, et à engager la foi du dit Etat, pour le remboursement de cette somme."

A la demande de M. Hou, ce bill subit sa troisième lecture par le titre, et passe.

M. Ducros propose que le sénat s'occupe du bill qui incorpore la Compagnie de Navigation de la Nouvelle Orléans et du Texas, et celle du chemin de fer du Golfe du Mexique.

Ce bill, originaire du sénat, fut adopté à la Chambre des Représentans de manière à retrancher le mot "exclusif" après celui de "privilège", et à retrancher également la clause qui interdit à toute personne ou compagnie, le droit de construire un semblable chemin de fer.

M. Ducros propose le rejet de ces deux amendemens. Il vaut mieux, dit l'honorable membre, voter le rejet du bill, que de l'adopter avec de semblables modifications; ces restrictions n'ont d'autre but que de rendre la loi sans effet, puisque si un privilège exclusif n'est pas accordé à la compagnie il sera impossible à elle de former son stock et de se mettre en opération. Personne ne voudra souscrire au fonds capital, de crainte qu'une autre compagnie ne vienne se mettre en concurrence avec celle-ci. La construction du chemin entraînera à de grandes dépenses; la route doit passer à travers les cyprières et les prairies tremblantes. Si donc, l'on ne garantit pas un privilège exclusif, la souscription ne s'effectuera pas; ce privilège n'a d'ailleurs pour but que d'empêcher la construction d'un autre chemin, dans le même endroit.

M. Johnson seconde la proposition du membre de St. Bernard. Il ne voit pas pourquoi on n'accorderait pas à la Compagnie du Chemin de Fer le privilège stipulé dans le bill. La coutume, jusqu'à présent, a été de concéder de pareilles prérogatives; et à moins qu'on ne lui fasse voir les raisons pour lesquelles on ferait maintenant une exception à la règle générale suivie dans les chartes d'incorporation, il croira de son devoir de voter pour le rejet des deux amendemens.

La question étant posée sur le rejet, le sénat vote à l'unanimité dans l'affirmative.

Le sénat s'occupe après cela, à huis-clos, d'affaires exécutives.

Les portes étant ouvertes:

M. Winn propose d'ajourner la séance au jour suivant: cette motion, dit l'honorable membre, est contre la coutume établie, qui veut qu'il y ait un recès le samedi de chaque semaine. Mais la prorogation de l'assemblée générale devant se faire dans quelques jours, il est convenable, en raison de la multiplicité des affaires, de profiter de tous les momens qu'il reste à écouler, jusqu'à cette époque, pour expédier tous les bills qui sont devant le sénat.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

SINISTRES.

On annonce de Baltimore qu'un coup de vent violent de N. O. a fait périr trois navires sous le choc des glaces poussées dans le grand canal et l'embranchement Sud de la rivière pendant la nuit du 12 et le lendemain. Tous les efforts des capitaines du bateau à glace "le Rohef" et du bateau à vapeur "le Maryland" Mrs Turner et Taylor, ont été vains pour sauver ces navires. Les équipages formant un total de vingt-deux personnes, ont été recueillis à bord desdits bateaux. Personne n'a péri, mais les naufragés, obligés d'attendre leurs libérateurs en se cramponnant aux mâts de hune, ont eu considérablement à souffrir: ils étaient couverts d'une croûte de glace de plus d'un demi pouce d'épaisseur. Les passagers du Maryland se sont joints au capitaine pour leur prodiguer toute espèce de secours. Ils ont fait entre eux une collecte qui a produit soixante piastres.

Les navires coulés bas, sont: le brick Elisabeth, de Portland, chargé de maquereaux; le brick brêmois Colonia, de Hi a Turques, chargé de sel, et la goëlette Wm. Tomkins, de Laguayra, qui portait une riche cargaison d'indigo, de café et de cuirs.

(Communiqué.)

HELAS! HELAS!

Une chose très à regretter, l'avez-vous fait, l'Echo du génie et de la science de son critique, s'était glacé au milieu de son fatras littéraire, et nous nous disposions à constater ce progrès dans sa rédaction; pour le bonheur de l'immortalité de cette feuille! Son article théâtre de dimanche dernier nous est tombé sous les yeux; et nous nous écrions comme les Perses: hélas! hélas! toute amélioration nous est impossible! L'infortuné! Il compile!... Il compile!... Il compile. Toujours ses vieux feuilletons; et ce triste souvenir des Scudéry, des Prado, des Chapelain, ferme les avenues de son cerveau, au développement des idées nouvelles!

Lorsque l'on a entendu un opéra comme celui de l'Eclair, où tout est vie, suavité, harmonie, dont l'auteur s'est placé l'égal des grands maîtres, où les acteurs eux-mêmes, ont trouvé des inspirations qu'un chef-d'œuvre peut seul faire naître; quand on est homme de lettres, enfin, on ne dit pas: j'attendrai pour porter un jugement, c'est avouer la faiblesse de ses moyens, son incomplexité, c'est retourner le vieil adage, il est avec le ciel des accommodemens, et le public qui perd cinq minutes à nous lire, et qui ne trouve rien de ce qu'il attendait dans ce compte rendu, froid et insignifiant, répète mille: hélas! hélas! que de choses tournent à la décadence sur notre pauvre monde sublunaire!.... voire même l'antique esprit de l'Echo! A. L.

Communiqué.

A Monsieur l'éditeur de l'Abeille.

J'ai lu, monsieur, dans votre estimable feuille, plusieurs articles établissant en principes que l'instruction publique doit être confiée à un corps enseignant à ceux qui enseigne le mieux, conséquemment à la société des jésuites. En rendant hommage au talens de l'auteur, je crois devoir vous adresser quelques observations sur ces articles. Il les a sans doute écrits de conviction; c'est aussi par conviction que j'émets un avis contraire. Je l'estime assez galant homme pour ne pas plus m'en vouloir de me déclarer contre l'enseignement jésuitique, que je ne le condamne lui, de s'en être constitué le champion. C'est au public de décider qui de nous deux aura soutenu la meilleure cause.

Un corps enseignant peut offrir quelques avantages pour l'instruction classique, et je ne nie point la capacité des jésuites dans ce genre d'enseignement; mais en examinant la question sous plus d'une face, leur apologiste eût compris qu'il ne suffit point de donner une parfaite intelligence des auteurs à la jeunesse qu'il faut former son esprit, développer sa raison, diriger ses passions naissantes; en un mot faire son éducation. L'instruction éveille les facultés intellectuelles, l'éducation les vertus ou les étouffe: l'éducation fait les citoyens et les esclaves.

L'église est un état, dans les états, elle a des intérêts habituellement en opposition avec les intérêts publics. Le chef dont elle relève lutte depuis des siècles contre la tendance des gouvernements à s'affranchir de sa tutèle, à se soustraire au fisc pontifical, et les membres du clergé sont pour la plupart les apologistes de ses prétentions et les défenseurs de son monopole. Les jésuites en particulier professent le principe radical de la suprématie du pape; ils comptent une milice toujours agissante pour le triomphe de ce principe, et leur général est à Rome. Les prêtres ultramontains et spécialement l'institution jésuitique sont donc non seulement inaptes à former des citoyens mais directement opposés à cette éducation large et vigoureuse qui place l'intérêt du pays au dessus de tous autres intérêts, l'intérêt de la liberté sur la ruine des prétentions de castes.

Des hommes qui dès leur tendre jeunesse ont fait à l'église le sacrifice des biens du monde, qui ont abjuré leur cœur: en renonçant à ces liens, pour qui les jouissances de la paternité, la piété filiale et l'amour fraternel sont devenus une simple tradition; hommes aussi étrangers aux joies de la famille qu'aux sublimes sentimens du patriotisme et de la gloire, ne formeront pas plus des fils aimans, de bons frères, de tendres pères de famille que des citoyens généreux, et d'énergiques amis de la liberté.

Si dans un Etat où les prêtres n'ont aucune influence, les jésuites professeurs ne peuvent point arriver aux fonctions publiques, ils établiront leur puissance par les doctrines dont ils imbueront des élèves destinés à ces fonctions; ils prépareront par les mêmes voies leur règne sur toutes les classes de la société. Si dans un état libre, ils n'osent point professer ouvertement leurs principes illibéraux, ils les insinueront avec cette adresse qui caractérise leur société; ils ruineront les institutions républicaines; ils versent l'ironie sur leurs nobles partisans; ils attaqueront les abus de la liberté parlementaire, ils énerveront leurs élèves sans qu'eux-mêmes ni les parens s'en aperçoivent. Quelques esprits supérieurs échapperont sans doute à ces embûches, et de l'école jésuitique sortiront comme en Europe, les plus vigoureux adversaires du jésuitisme; mais le vulgaire est faible conséquemment disposé à recevoir une funeste influence. Les docteurs pères en feront des jésuites de robe courte, race métisse qui procède du moine et du valet, intrigante, mercenaire et lâche. Pensez-vous que les gouvernemens, même les plus absolus au siècle présent eussent proscrit cette société célèbre sans la conviction, mais surtout sans la funeste expérience du peu de bien qu'elle opère, et des maux immenses qu'elle produit? Son esprit n'est il pas fortement empreint dans les mœurs publiques du peu de pays où elle a conservé le monopole de l'instruction? Il n'y a point de chances avantageuses à espérer de son introduction en Amérique, après les calomnies de l'Europe. J'ai peine à comprendre comment on ose dans ce pays d'indépendance, proposer les plus dangereux adversaires de la liberté pour instruire une jeunesse républicaine. Je serais plus surpris encore d'apprendre qu'une pareille proposition eût trouvé des approbateurs.

Un autre point de vue moins important à coup sûr, mais encore de quelque valeur, sous lequel l'auteur des articles n'a point envisagé la question, c'est la nature de l'instruction donnée par un ordre religieux. Une coterie littéraire est convenue de faire honneur au christianisme des progrès de l'esprit humain. Je n'entreprendrai point de réfuter ce paradoxe. Je m'arrête à demander si des prêtres chrétiens peuvent enseigner autre chose que le grec et le latin, la rhétorique qui ne produit point d'orateurs, la logique qui subtilise les arguties en raisonnement, la philosophie qui ne fait point de philosophes, l'histoire profane accommodée aux écritures; et des sciences, celles ou parties de celles qui s'harmonisent avec la révélation? Le triomphe de la foi étant le but unique de leur enseignement, ne doivent-ils pas en retrancher toutes les connaissances purement profanes, ne se feront-ils pas un devoir de tronquer, de torturer, de controuver les faits et les découvertes qui ont un caractère d'hostilité contre la foi, lors même que ce caractère ne serait qu'apparent? ne penseront ils pas comme la plupart des hommes étrangers aux lumières, que les sciences exactes, naturelles, morales, philosophiques, sont au moins inutiles, sinon pernicieuses pour la jeunesse? l'instruction par des séculiers n'est point assurément ce qu'elle pourrait et devrait être; mais du moins, ils donnent un enseignement consciencieux; ils ne frappent point d'anathème des connaissances sans une teinture au moins desquelles un jeune homme ne peut plus paraître dans la société.

L'argument par excellence en faveur de l'instruction jésuitique se réduirait donc à ceci: La société fait de l'enseignement sa principale affaire. (J'en conviens; elle y a un intérêt trop vivant pour la négliger: c'est l'instrument de son prosélytisme.) Elle entretient une pépinière de professeurs; elle a des caresses pour toutes les fonctions; aucune chaire n'éprouve de vacance, et tous ses membres procèdent par une méthode uniforme. Ici, toutes les tentatives pour fonder un enseignement national ont été infructueuses, parce que chaque professeur apportait sa méthode, parce que les capacités enseignantes se sont trouvées inférieures à leur mandat, ou qu'elles ont manqué complètement; donc c'est aux jésuites qu'il faut livrer notre jeunesse; appelons des Jésuites étrangers pour avoir une instruction nationale!

Mais l'auteur ne songe point que dans les grandes universités de l'Europe, où jamais les prêtres, et surtout des moines n'ont été appelés exclusivement, du protestant, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, il y a toujours eu la plus rigoureuse uniformité d'enseignement; que les sujets se sont trouvés constamment à la hauteur des fonctions, et en nombre au moins suffisant; qu'il est sorti de ces universités des hommes dont la supériorité atteste le mérite des professeurs et l'excellence de l'enseignement; que plusieurs de ces hommes ont eux mêmes professé plus tard, et du reflet de leur gloire illustré l'école qui en avait été le berceau.

Je conclurai en disant qu'aucune raison ne milite en faveur de l'enseignement jésuitique, tandis que le triple intérêt de la liberté, de la morale et de la science les réprouve énergiquement. Il manque à la Louisiane une instruction nationale; mais si la Louisiane en veut une, il ne lui sera pas plus difficile de la créer, qu'il ne l'a été pour elle de créer son commerce et sa fortune. Les élémens ne manquent point les hommes se trouveront quand on les appellera. Il n'est pas plus difficile de créer un mode uniforme d'enseignement en harmonie avec les besoins de la société, qu'un système de canaux et de chemins de fer qui lient entre eux les principaux points d'un vaste Etat, et ceux-ci avec les Etats environnans. Si cette dernière merveille s'accomplit de jour à autre sous nos regards, pourquoi désespérer qu'un pays déjà si grand par ses travaux, trouve en lui la force de se placer à la même hauteur parmi les nations éclairées. La Louisiane n'a point oublié qu'elle est fille de la patrie des lumières; elle trouvera dans ce souvenir la volonté de rivaliser d'instruction avec sa mère; et ce qu'elle voudra faire, elle le fera. Peut-être, si j'avais moins bonne opinion de sa puissance aurais-je dit aussi: "Messieurs, appelons les jésuites à notre secours; sans les jésuites, point de salut." M. B.

LEGISLATURE D'ETAT.

TREIZIEME LEGISLATURE—PREMIERE SESSION.

JOURNAL DU SENAT

Lundi, 20 février 1837.

Le sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens:

Messieurs C. Derbigny, président, Armant, Bossier, Dupré, Ducros, Garcia, Labauve, Penn, Scott, Tête et Winn.

Messages portés à la chambre.

La chambre a été informé du rejet de l'acte pour modifier la communauté d'acquêts et de gains, de la manière à présent établi par la loi.

Résolution enrôlée ordonnant un relevé des bayous Têche et Vermillon.

Acte établissant une certaine route dans les paroisses d'Ascension et d'Iberville.

Ordre Spécial.

Résolution différant la considération du code pénal et du code criminel de M. Ed. Livingston.

Résolution ordonnant l'impression des dits codes pour être mise à la disposition de la législature.

Résolution ordonnant le relevé du bayou Grosse Tête.

TROISIEME LECTURE

Acte pour étendre le tems de prescription relativement aux actes des shérifs; passé.

Résolution nommant un comité réuni, chargé de s'informer à quel prix pourrait être acheté le mouton, (pile driving machine) de M. Cram.

2de. LECTURE.

Acte pour incorporer la Compagnie du chemin à coulisses de la Sabine; amendé.

Sur motion de M. Winn, le bill étendant les pouvoirs du jury de police de la paroisse Catahoula, a été fixé à l'ordre spécial du jour pour demain.

Bills Enrolés.

M. Ducros, de la part du comité d'enrôlement, a rapporté dûment enrôlé les bills suivans:

Acte pour venir au secours de la paroisse de Saint Bernard.

Acte pour créer des notaires publics additionnels dans les paroisses de Catahoula et d'Est Baton Rouge, et un encanteur pour la paroisse de Catahoula.

Sur motion, le sénat s'est occupé à huis-clos d'affaires de l'exécutif.

Les portes ont été ouvertes.

Sur motion, le sénat s'est ajourné à demain, 10 heures du matin.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Lundi, 20 février 1837

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion, ordonné qu'un congé soit accordé pour le reste de la session à M. Haile, représentant de la paroisse Ouest Feliciana.

M. Brashear, de la part du comité des améliorations internes, auquel était référé le bill accordant une appropriation pour tenir en bon état, la grande levée du Bonnet Carré, a fait un rapport contre ledit bill, et demande à ce qu'il soit déchargé de toute considération ultérieure relative au dit bill.

Sur motion, le dit rapport a été adopté.

Le même membre, de la part du comité spécial, auquel était référé le bill intitulé:

Acte pour approprier l'excédent du revenu à l'encouragement des différens travaux des améliorations internes y mentionnées et pour l'investiture et la garantie de ce qui revient à l'Etat, de l'excédent de revenu des Etats-Unis et pour d'autres objets, a rapporté le dit bill avec amendemens, lequel a subi sa première lecture, et sur motion, l'impression en a été ordonnée.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné, M. Lawson, de la part de M. Patin, a présenté un bill intitulé:

Acte relatif à la Banque des citoyens de la Louisiane.

Lequel a subi sa première lecture, et la chambre s'étant dispensé de ses règles, le dit bill a subi sa seconde lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une troisième fois.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné, M. Somat a présenté le bill intitulé:

Acte pour pourvoir à la nomination d'un juge de paix pour cette portion de la paroisse Jefferson, connue sous le nom de Carrollton. Lequel a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné, Mr. Poydras a présenté un bill intitulé:

Acte pour amender la première section d'un acte intitulé: acte pour amender un acte intitulé: acte pour définir d'une manière ultérieure, l'organisation, le pouvoir et les fonctions du jury de police; lequel a subi sa première lecture, et sur motion, a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

Par un message venu du sénat, par M. Davis, son secrétaire, le concours de la chambre est demandé à un bill intitulé:

Acte pour pourvoir à l'avancement de la construction du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Nashville.

Lequel a subi sa première lecture, et sur motion, a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

Par le même message, la chambre est informée que le Sénat a rejeté le bill intitulé:

Acte pour modifier la communauté d'acquêts et de gains comme elle est maintenant établie par la loi.

La chambre est de plus informée que le sénat s'est désisté de son amendement relatif à la résolution chargeant l'ingénieur civil, de faire un relevé et de choisir un chemin dans les paroisses Iberville et Ascension entre certains points y mentionnés.

Sur motion, la chambre s'étant dispensé de ses règles, M. Brashear a eu la permission de présenter sans en avoir donné avis, un bill intitulé:

Acte relatif au revenu de l'Etat.

Lequel a subi sa première lecture, et sur motion, l'impression en a été ordonnée.

ORDRE DU JOUR—2de Lecture.

Les bills intitulés:

Acte pour amender l'acte pour incorporer la Compagnie des Bassins flottans de la Nouvelle-Orléans.

Acte pour incorporer la Compagnie de navigation de l'Océan par le moyen de la vapeur.

Acte pour incorporer les souscripteurs de la Compagnie Nationale du chemin à coulisses.

Acte pour amender les divers actes incorporant l'église de St. François, de la Pointe Coupée.

Lesquels ont subi leur seconde lecture et ont été renvoyés à demain pour être lus une troisième fois.

M. Ducros, de la part du comité d'enrolement, a rapporté comme dûment enrolé, les bills intitulés:

Acte pour fixer les limites entre les paroisses Pointe Coupée et Ouest Baton Rouge, et les paroisses St Marie et Assomption.

Acte pour venir au secours de F. et C. Harris, orphelins sourds et muets.

Acte pour autoriser M. Ronquillo et Hipolyte Rosalie Perez, sa femme, de la paroisse Plaquemine, à adopter Hipolyte Anastasie, jeune fille de six ans.

L'orateur ayant signé les dits bills, le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du sénat.

3me. LECTURE

La chambre a pris en considération le bill intitulé:

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle de Lafourche contre les incendies; lequel a été mis à l'ordre spécial pour aujourd'hui 20 du courant.

Les diverses sections du dit bill ayant été adoptées avec une section additionnelle.

Sur motion, ordonné que le dit bill passe sous le titre suivant:

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle de Lafourche, contre les incendies et pour d'autres objets.

Sur motion, le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

M. Ducros, de la part du comité d'enrôlement, a rapporté qu'il avait aujourd'hui soumis à l'approbation du gouverneur les résolutions suivantes.

La résolution autorisant l'ingénieur de l'Etat à examiner le chemin qui se trouve entre les bayous Têche et Vermilion, et de faire un rapport du point le plus convenable, pour joindre les dits bayous par un canal, et la résolution relative aux sociétés contre l'esclavage et aussi le bill intitulé:

Acte pour amender les seconde et troisième sections d'un acte du 3 mars 1836, intitulé: "acte pour fixer d'une manière permanente les chemins dans la paroisse St. Martin et pour d'autres objets.

La chambre a pris en considération section par section le bill intitulé:

Acte pour incorporer les souscripteurs de la compagnie de l'hôtel et des bains de la bourse.

Les diverses sections ayant été adoptées avec une section additionnelle.

Sur motion ordonné que le bill passe tel qu'il a été amendé et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat, la chambre a pris alors en considération le bill intitulé:

Acte allouant un millage aux constables.

Le dit bill ayant été adopté avec un amendement, sur motion ordonné que le dit bill passe tel qu'il a été amendé et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Sur motion la chambre s'étant dispensée de ses règles.

M. Brashear de la part du comité des améliorations internes auquel était référée la pétition de Graham a eu la permission de faire un rapport en présentant un bill intitulé: Acte pour venir au secours de C. Graham, lequel a subi sa 1re lecture et la chambre s'étant une autre fois dispensée de ses règles, le dit bill a subi sa 2de lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une 3me fois.

La chambre a pris en considération le bill intitulé:

Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de la Louisiane et du Mississipi.

M. McDonald a présenté un substitut au dit bill, sous le titre suivant: Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de la Louisiane et du Mississipi, lequel a été pris en considération.

Sur motion le dit bill a été déposé sur le bureau jusqu'à ce qu'il soit traduit.

La chambre a pris en considération le bill intitulé: Acte pour régler l'inspection du tabac.

Sur motion ordonné que le dit bill soit mis à l'ordre spécial du jour pour mercredi 22 du courant.

La chambre a pris en considération le bill intitulé: Acte relatif aux chemins et levées dans la paroisse Assumption. Sur la question pour l'adoption de la 1re section du dit bill, laquelle est conçue en ces termes:

Section 1re Il est &c., décrété que le shérif de la paroisse Assumption soit et est par le présent chargé, de payer au bureau du trésorier de la paroisse la moitié du montant des taxes d'Etat levées par lui pour les années 1837 et 1838.

L'appel nominal a été demandé et il a paru que Mrs Avery, Brashear, Brian, Canon, Chenet, Coulon, Cade, Grymes, Godberry, Kennedy, Creighton, Poydras, Slidell, Sparks, Somat, Truxillo, H. C. Thibodeaux, Webre et Wells, avaient voté dans l'affirmative, 19 oui.

Et que M. Andrus, Bourg, Barrow, Bickham, Boyle, Breazeale, Eason, McDonald, Phelps, Rogers et Wilson, avaient voté dans la négative, 11 non.

En conséquence la dite section a été adoptée.

Sur la question pour l'adoption de ce qui suit: Et que le Shérif de la paroisse d'Orléans devra payer au trésorier de chaque municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans, pour tenir les rues en bon état, la moitié du montant des taxes d'Etat, levées dans la dite paroisse, présenté comme un amendement, par M. Canon, à la 1re section du dit bill, l'appel nominal a été demandé et il a paru que M. Avery, Andrus, Boyle, Briant, Breazeale, Canon, Chenet, Coulon, Eason, Kenner, McDonald, Poydras, Phelps, Slidell, Sparks, Somat, Truxillo et H. C. Thibodeaux, avaient voté dans l'affirmative, 18 oui.

Et que Mrs Barrow, Bickham, Brashear, Cade, Creighton, Grymes, Kennedy, Moore, Roger, Webre, Wells et Wilson, avaient voté dans la négative 12 non.

En conséquence le dit amendement a été adopté.

Différentes sections additionnelles ayant été adoptées,

La question ayant été demandée, l'orateur l'ayant mise de la manière suivante: que la question préalable soit maintenant proposé. L'appel nominal a été demandé et il a paru que M. Briant, Canon, Chenet, Coulon, Lawson, Slidell, Sparks et Truxillo, avaient voté dans l'affirmative, 8 oui.

Et que Mrs Avery, Andrus, Bourg, Barrow, Bickham, Boyle, Brashear, Breazeal, Cade, Creighton, Ducros, Eason, Grymes, Godberry, Kennedy, Kenner, McDonald, Moor, Phelps, Rogers, Somat, H. C. Thibodeaux, A. B. Thibodeaux, Webre, Wells et Wilson, avaient voté dans la négative, 26 non.

En conséquence la dite motion a été perdue.

Une section additionnelle ayant été présentée et adoptée.

Sur la question pour le rejet du bill en entier, l'appel nominal a été demandé et il a paru que Mrs Avery, Andrus, Bourg, Barrow, Bickham, Boyle, Brashear, Breazeale, Coulon, Cade, Ducros, Eason, Grymes, Godberry, Kenner, Lawson, McDonald, Creighton, Moore, Phelps Rogers, Slidell, Truxillo, H. C. Thibodeaux, A. B. Thibodeaux, Webres, Wells et Wilson avaient voté dans l'affirmative 28.

Et que Mrs Briant, Canon, Chenet, Sparks et Somat avaient voté dans la négative 5 non.

En conséquence le bill s'est été rejeté.

La chambre a pris en considération section par section le bill intitulé:

Acte relatif à la collecte des taxes dans la paroisse Claiborne et pour d'autres objets.

Les quatre premières sections du dit bill ayant été adoptées.

Sur motion la chambre s'est formée en comité général pour la considération de la 5me section.

M. Canon ayant été appelé au fauteuil, après quelques minutes le comité s'est séparé, le rapporteur M. Canon a rapporté que le comité général avait eu la dite section sous considération et avait fait quelques progrès.

Pendant la discussion de la dite section.

Sur motion la chambre s'est ajournée à demain à 10 heures A. M.

RESOLUTION.

Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Que l'ingénieur civil de l'Etat et il est par le présent autorisé d'examiner et faire le relevé de tel terrain entre les Bayous Têche et Vermillon qui, dans son opinion sera le meilleur pour faire communiquer lesdits bayous par un canal, et de rapporter aussitôt que possible à la législature quand à la possibilité et le coût nécessaire pour exécuter ce projet et aussi touchant le coût probable des travaux nécessaires pour rendre navigable la passe du bayou Vermillon.

Signé ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
Signé C. DERBIGNY,
Président du Sénat.
Approuvé le 20 février 1837.
Signé E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ACTE.

Pour venir au secours du shérif de la paroisse St. Bernard

Section 1re. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale, Que la deuxième section de l'acte intitulé, "acte pour accorder une compensation additionnelle aux shérifs des paroisses de St.-Charles et St. Jean-Baptiste comme collecteurs des taxes des dites paroisses et pour d'autres objets, approuvé le dix-septième février, mil huit cent vingt-un" soit amendée de manière à ce que le shérif de la paroisse St. Bernard soit autorisé à retenir dix pour cent sur la collecte des taxes qu'il pourra faire par la suite dans la dite paroisse et que le dit acte sera en force à dater de sa passation.

Sec. 2. Il est de plus décrété, etc. Que toutes lois à ce contraire, est et demeure rappelée par le présent.

(Signé) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.
Approuvé le 21 Février 1837.
(Signé) E. D WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ACTE

Pour amender la section deuxième et la section troisième de l'acte du trois mars, mil-huit cent trente-six, intitulé: acte pour fixer d'une manière permanente, les chemins dans la paroisse St. Martin et pour d'autres objets.

Section 1re. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale, Que la seconde section de l'acte précité soit amendé en rayant les mots, *chaque cession*, et en y substituant les mots *chaque profondeur de quarante arpens*.

Sec. 2. Il est de plus décrété, etc. Que la troisième section du dit acte soit amendée en rayant les mots, *sans déranger les bâtisses des propriétaires* et en y substituant les mots *que le dit jury de police aura le pouvoir de faire mettre cette loi à exécution.*

Sec. 3. Il est de plus décrété, etc. Que le jury de police de la paroisse St Martin est autorisé à faire tracer les chemins qui devront être construits et publics et que les dits chemins lorsque la localité le permettra, ne devront pas être éloignés de plus de quinze arpens des bords du Bayou Têche.

Signé, ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
Signé, C. DERBIGNY,
Président du Sénat.
Approuvé le 20 février 1837
Signé, E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

VENTE DE BELLE-GROVE

Nous appelons l'attention des capitalistes à la vente qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à l'Arcade de Banks, par J. Charbonnet Jr., de la paroisse Jefferson et Isaac et McCoy, encanteurs.

Les avantages dont jouit cette propriété par sa position, sont des plus favorables, tenant face au fleuve au devant et au lac Pontchartrain sur le derrière; elle est divisée en 20 arpents ayant chaque 150 arpens de profondeur: le terrain est élevé à 20 arpents de profondeur, d'un sol riche, convenant admirablement pour des résidences particulières tant par la situation que par la proximité de la ville. Toute la propriété est couverte de bois magnifique, le derrière est en général élevée, et propre à la culture, et est traversé par le chemin à coulisse de Nashville, le chemin à coulisse projeté de Baton Rouge passe au travers de la partie haute de la propriété, donnant ainsi l'avantage de communiquer à la ville avec économie.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

EXPEDIES

Navire Monticello, Lawson, Liverpool, L H Gale.
—— Woodbury, Jate, Liverpool, L H Gale.
—— Lagrange, Pastor, Havre, L H Gale.
—— Crescent, Hammond, Havre, Capitaine.
—— Rancan, Goodar, Marseille, S Thompson & Co.
Barque E M Miller, Portsmouth, Capitaine.
Brick Louisiana, Smith, Key West, du.
—— Charles Ferdinand, Kienecke, Havane, J A Merle & Co.
—— Minerva, Bars, Anvers, do.
—— Sherry, Woster, Providence, G Bechtin.
Goël l'Ifort, Perry, Mobile, Maggin, Bouss & Co.
—— Minerva, Bellany, Natchez, [Tennes], J Reed & Co.
—— Henry Lee, Norton, Fort Brooke, S & J P Whitney.
—— Coquet, Loring, New York, J M Stanton.
Bat à vap Tallahassee, Henderick, Mobile et Tallahassee, Capitaine.

ARRIVES

Goël Vesper, Handy, de Charleston, avec un chargement de riz, &c
Goël Patapsco, Brewster de Baltimore.
Goël New York, Coshing, de New York.
Bat à vap Black Hawk, Gorlan, de Plaquemines.
Bat à vap United States, McDowell, de St Louis.

☞La barque Damariscotta, de New York, est en déchargement près de la Presse à coton d'en bas. Les consignataires sont priés de faire prendre leurs marchandises. BAILEY & ABBOTT,
25 fev   14, rue Bienville.

AVIS—Ni le capitaine ni les consignataires du brick Suedois Georgine Johannd, ne seront responsables des dettes que pourra contracter son équipage.
25 fev   WM. G. HEWES.

A Un Citoyen de Calcasieu—Il est prié de passer au bureau de la Compagnie d'Assurance des Marchands, à l'encoignure des rues Royale et Bienville, pour les renseignemens de la goëlette Navarre, et sa cargaison, allant à Calcasieu.
25 fev—1

AVIS AUX JARDINIERS—A Louer ou affermer, une petite portion de Terre, située sur le chemin de Gentilly, à environ 5 milles de distance de la Nouvelle-Orléans, faisant partie, (d'après le plan de la ville par Zimpel) de l'habitation de Mr. Sompt Dufossat. La dite portion de terre mesure quatre arpens de face au dit chemin, sur vingt arpents de profondeur, et est en grande partie entourée et en état d'être cultivée. Cette propriété convient parfaitement pour la culture d'un jardin potager, et une personne entendue peut indubitablement, avec un très petit capital réaliser un beau revenu.
Pour les conditions, qui seront modérées et accommodantes, s'adresser au soussigné, au Bureau du Régistre des Testaments.
25 fev—3   S. BLOSSMAN.

LE docteur Banier, de la faculté de Paris, a fixé sa résidence dans cette ville pour y exercer sa profession.
Sa demeure est rue royale No 337. entre Ursulines et Hopital.   25 fev—10

Mr. BOULARD, Frères,
Rue St-Pierre, 37 entre Royale et Chartres.
ONT l'honneur de faire part aux amateurs de cette ville qu'ils viennent de recevoir de France un grand assortiment de briquets hydroplatiniques avantageusement connu, ainsi que lampes plaqués en argent ... et un grand assortiment de chapeaux fins français qu'il vendra à des prix modérés.   25 fev—3

ACTIONS des Banques de la Louisiane et des Commerçants et Mécaniques, à vendre par
25 fev—6   THOMAS FELLOWS.

RAISINS.—600 boîtes Raisins en grappes,
200 " " Muscat.
400 demi-boîtes, en grappes,
à vendre par   SOMERS & ALEXANDER,
25 fev—6   30 Magasine.

PORC & Saindoux—330 barils de Porc, 1re qualité; 132 barils de Saindoux, en débarquement; 9 barils de Bœuf, venant du bateau à vapeur United States, à vendre par
25 fev—&7   GODFREY, BLOSSMAN & Co.

VERMICELLE ET MACCARONI, 100 boîtes à vendre par   SOMERS & ALEXANDER,
25 fev—6   30, Magasin.

FER—30 paquets de feuilles de Fer, à vendre par   L S & W WATERS,
25 fev—&7   34, rue de la Nouvelle Levée.

RECU par le navire le Général Lafayette, vingt caisses VERRES A VITRES et à Estampes de toutes grandeurs, GLACES étamées et non étamées, DIAMANTS montés pour les vitriers.
Une caisse de Gants de peau et Cols de cravates en soie.
Faïence de Paris, une caisse Vaisselle plaquée.
Parfumeries de Lubin, fournisseur de la Cour de France.   C. DEBOURGES,
25 fev—6   Canal, 118, près Bourbon.

LE soussigné, Trésorier de "l'Association Catholique de la Nouvelle Orléans, pour venir au secours des Orphelins," accuse une réception de cinquante piastres, à lui transmises par Monsieur Lacoste, comme donation d'une personne charitable dont on n'a pas fait connaître le nom.
25 fev   S. BLOSSMAN, caissier.

CABRIOLETS—H Bosch et Co ont un bel assortiment de cabriolets avec ou sans harnais pour la campagne, à vendre, rue Royale.
BAROUCHES.
M. H. Bosch et Co reçoivent de belles voitures en ... qui augmente de beaucoup leur assortiment et d'une belle qualité, au magasin de voiture.   Rue Royale.
25 fev

MOUSSELINE.—Un assortiment de mousselines Suisse, convenable à la ville, reçues par les derniers arrivages du Havre, à vendre par   KOHN, DARON & Co,
25 fev   25, Bienville.

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON D'HIER.

260 balles	Mississipi		12 13 3/4
85	do	do	15
500	do	et Louisiane	12 1/2
1551	do	do	12 1/2
60	do	du district de l'Ouest	12 3/4
238	do	de Alabama, prix inconnus.	
2,94			

REMARQUES.

Le tems, durant la semaine, a été favorable à la transaction des affaires du dehors, et une plus grande activité a régné dans les différentes branches du commerce, sans toutefois amener un changement sensible dans les prix de nos denrées. On est cependant porté à croire que sous peu il y aura une augmentation considérable dans nos approvisionnemens, attendu que l'Ohio et les parties hautes du Mississipi sont, selon les derniers avis, dans l'état le plus propice à la navigation, ce qui, sans nul doute, facilitera l'arrivée sur notre marché d'amples renforts des produits de l'Ouest. Cette riante perspective affermie par l'arrivée récente de quelques denrées, n'a pas peu contribué à amener une baisse matérielle dans les prix de nombre d'articles.

Jeudi, des avis de Liverpool jusqu'au 8 dernier ont été reçus par le navire Ambassador arrivé dans notre port; ils représentent le marché au coton sous un jour favorable, et annoncent une hausse de 3/8 à 1/2 d. dans les prix de la qualité inférieure et de la moyenne. Selon ces mêmes avis, les autres qualités n'ont éprouvé aucun changement.

Nous n'avons rien de plus récent du Havre.

Coton—Il y a eu une grande activité dans le marché durant la semaine, plus particulièrement depuis jeudi, et les prix ont éprouvé une hausse de 1/2 ct. par lv. Ce changement est plutôt attribué à la réduction des taux du frêt qu'à aucune autre cause; la hausse éprouvée par le cours du change peut aussi avoir été pour quelque chose dans ce changement. Les transactions de la semaine s'élèvent à 17,194 balles.

Les prix semblent s'être fixés à 12 et 15 1/2 cts., et la hausse s'est plus particulièrement fait sentir sur les qualités moyennes; les qualités supérieures n'ont presque point éprouvé de changement, attendu que la quantité à vendre est très limitée, les parties déjà offertes ayant été immédiatement vendus aux taux précédens. Les exportations de cette saison s'élèvent à 293,725 balles, contre 172,042 à la même période de l'an dernier.

Sucre—Nous n'avons pu découvrir aucun changement dans les prix de cet article; les meilleures qualités se vendent couramment sur la levée; nous les quotons à 6 et 6 1/2 cts, et sur habitation, 6 cts. La qualité inférieure ne pourrait porter nos quotes même les plus basses.

Mélasse—L'article se vend couramment sitôt arrivé et les prix restent presque les mêmes que ceux de la semaine dernière; sur habitation, 21 à 22.

Farine—Nous notons une autre baisse dans cet article, nous le quotons actuellement à $9 1/4 et $9 1/2. Si la crue des rivières continue, nous pouvons nous attendre à voir arriver des renforts considérables de cette denrée.

Provision—Il y a eu une baisse dans presque tous les articles de ce genre, et une baisse sensible est journellement attendue.

Whiskey—Cet article est en baisse; nous quotons le rectifié 43 à 44, le commun 42 à 43. il est calme à ces taux.

Plomb à giboyer—Nous avançons nos quotations pour cet article à 2 25 par sac, il devient rare

Plomb en saumon—Le plomb en barres a monté à 8 cents; nous n'altérons pas nos quotations pour le plomb en saumon, mais les prix en sont nominaux; il n'en est arrivé que bien peu.

PRIX COURANT DE LA NOUVELLE ORLEANS

ARTICLES DIVERS.		Ds	à
COTON	Bon et fin la liv.	14	16 1/2
"	Bon et beau	17	18
"	Beau	15 1/2	16
"	Moyen	13 1/2	14 1/2
"	Ordinaire	12 1/2	13
TABAC	Première qual	4 1/2	5
"	Seconde	3	4
"	Croisé	3	6
"	De Cuba	22	28
SUCRE	Nlle. Orléans	6	6 1/2
"	Cuba, blanc	11	11 1/2
"	Do. brun	7	7 1/2
MELASSES		22	23
T. D'EMBAL	De l'Ouest, la yard	25	
"	De Dundee		22
C. D'EMBAL	la livre	9 1/2	11
CHARBON	De l'Ouest le baril	1 25	1 50
"	De Liverpool	2 50	3
"	D'Ecosse		
CHANDELLES	Blanc de bal. N. Bed. la liv.	35	37 1/2
"	Do. de Nantucket	35	
"	De suif	15	
CAFE	De Cuba	11	12 1/2
"	Du Brésil	11	12
"	De St. Domingue	11	
FARINE	Le baril	9	9 50
FRUITS.			
RAISINS	Par caisse	2 50	3
"	Par demi-caisse		
"	Par quart de caisse		
AMANDES	A coque tendre, la l.	10	18
"	A coque dure	7	
POISSON.			
MORUE	La caisse	1 75	
HARENG		80	
MAQUEREAUX	No. 1, par baril	11	12
"	No. 2	10 25	11
"	No. 3	7 50	8
GRAINS.			
MAIS	En épis, par baril	1 25	
"	En grains, par boisseau	85	87
HARICOTS	Par baril	1 25	1 50
FOIN	Les 100 livres	2	
PEAUX	Louisiane	9	10
"	Mexicaines	10 1/2	11
PLOMB	En saumon	8	
"	En barres, la liv.	8	
CHAUX	De Thomaston, le baril	[illegible]	
"	De l'Ouest	2 50	
PROVISIONS.			
BŒUF	Mess	15	
"	Prime	11	11 50
PORC	Clair	22	23 50
"	Mess	19	20
"	Prime	16 25	17 25
"	Plats côtés		
JAMBON	Jambon, la livre	13	14
"	Côtés		
"	Epaules		
"	Plats côtés		
SAINDOUX			
BEURRE	Du Nord	23	25
"	De l'Ouest	15	20
SEL	De Liverpool, le sac	4 50	
"	Fin, par sac		
"	Des Iles Turques, p. bo.		
RIZ	De la Caroline, les 100l.	3 75	4 25
EAU-DE-VIE	France, 4e pr.	1 50	
"	Américaine, 1re pr.	50	55
RUM	De la N. Orl 1re pr.	50	
"	De la Jamaïque		
"	Du Nord		
GENIEVRE	De Hollande		
"	Américain		
WHISKEY	Commun	43	44
"	Commun	42	43

EXPORTATION De Coton et de Tabac.

Exporté à	Depuis le 1er. Octobre 1836. Balles de coton: Cette sem.	Précédem't	Total	Boucts. tabac: Cette sem.	Précédem't	Total	La saison dern.: Coton	Tabac
Liverpool	10261	130141	140402		819	819	84744	480
Autres ports d'Angleterre		9597	9597				920	21
Tot. au ports d'Angleterre	10261	139738	149999		819	819	85664	501
Havre	6453	70876	77329		435	435	57952	
Autres ports de France	968	13046	14014		70	70	15543	
Tot. au ports de France	7421	83922	91343		505	505	73495	
Nord de l'Europe	545	4855	5400	42	672	714	5291	343
Autres pts. étran.	531	7917	8448	125	1648	1773	3834	235
Tot. aux pts. étr.	18758	236264	255060	167	3145	3298	168988	1079
New York	1041	9574	10615	283	1327	1610	5349	1396
Boston	4470	15024	19494		394	394	10549	342
Philadelphie	353	1628	1981	75	316	481	2091	855
Aut. pts. des E.-Unis	1146	5429	6576	108	290	398	5237	179
Tot. aux pts. des Etats-Unis	7010	31615	38625	466	2347	2813	23214	2773
TOTAL	25546	367879	293725	613	5492	6105	192048	3852

Cours d'actions à la Nouvelle-Orléans.

Corrigés par Thomas Fellows, courtier de change.
No. 3, rue du Camp.

Banques.

Banque de l'Etat de la Louisiane	122 dern vent.
Banque d'Orléans	point d'offert
Banque de la Louisiane	125 en dem.
Banque Consolidée	pas d'offert
Banque du Canal	pair demandé.
Banque du Cité	101 demandé
Banque de l'Union de la Louisiane	128 dern vt
Banque des Citoyens	109 dern ven.
Banque Commerciale	106 1/4 d. vt.
Banque des Artisans	pair en dem.
Banque du Gaz	vent. au pair.
Banque du Chemin de Carrollton	pair demandé.
Banque d'Amélioration	pair demandé.
Banque d'Atchafalaya	85 d'esc. en dem
Banque des Négocians	pas d'off.
Compagnie de la Bourse et Banque	34 pr 40 der. ven

Compagnies d'Assurances.

Compagnie d'Ass. de l'Etat de la Louis.	40 p. 30 pc pé.
Compagnie d'Ass. de la Louis.	$165 pr 30 p. à l'en.
Compagnie d'Orléans	1200 demandé
Compagnie d'Ass. du Mississippi	60 p 30 payé.
Compagnie d'Ass. des Négocians	33 demandé.
Compagnie d'Ass. de l'Ouest	pas d'offert.
Compagnie d'Ass. de l'Atlantique	pair dem.
Compagnie d'Ass. de l'Océan	45 pour 30 en dem
Compagnie d'Ass. Commerciale	40pr. 30 dern. vent
Compagnie d'Ass. de l'Aigle	pair

Actions diverses.

Compagnie de Navigation d'Orléans	15 prime dem.
Compagnie de Pontchartrain	pair d. vt.
Compagnie du Railroad de Nashville	1 de prime dem
Compagnie de la Presse d'Orléans	$250 à l'encan
Compagnie de la Presse de la Levée	pas de pair
Compagnie d'Architectes de 1836	pair der. vt.
Compagnie d'Architectes 2e. Dist.	pair en dem

Mobile, 22 fév. 1837.

VENTE DE COTON.

26 balles	coton Alabama,		14 1/2
148	do	do	14
40	do	do	15
8	do	do	16
21	do	do	14 1/2
18	do	do	14 1/2
29	do	do	15
7	do	do	15
30	do	do	14
26	do	do	15
18	do	do	16 1/4
14	do	do	16 1/4
6	do	do	17
20	do	do	16
55	do	do	16
13	do	do	15 1/2
71	do	do	16
120	do	do	16 1/4

Etat du marché.

Sucre—Nouvelle Orléans la livre 8 cents.
Toile d'emballage de l'Ouest par yard 23 à 25 cts.
Corde d'emballage—la livre, de 14 à 14 1/2 cts.
Café—Cuba, la livre 13 cts.
St Domingue, la liv. 12 à 13 1/2.
Farine—Par baril, 12 50.
Whiskey—Ohio, à 61 cents le gallon.
Mélasse—36 à 37 par baril.

Banque de Carrollton.

TRAITES Françaises et Anglaises, à vendre à la Banque.
24 fev   J. NICHOLSON, caissier.

Mr. l'Editeur,
Veuillez annoncer que Mr. Jacques Viosca, sera soutenu par un grand nombre d'actionnaires comme Directeur de la Banque des Améliorations.
25 fev—2

(Communiqué)
Mr. l'Editeur de l'Abeille,
Veuillez annoncer Mr. F. E. Petitpain, comme candidat à l'élection des Directeurs de la Banque des Améliorations qui doit avoir lieu le 25 du courant, et qu'il est soutenu par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.
24 fev—6

☞Les personnes dont les noms suivent seront soutenues à l'élection des directeurs de la Banque des Améliorations qui doit avoir lieu le 25 du courant par Un Grand Nombre d'Actionnaires.
P. SOULE,
A. PITOT,
F. BUISSON.
F. CANONGE.
M. DUCROS
Juge J BERMUDEZ
CHS FORSTALL

Mr. L'Editeur,
Veuillez annoncer dans votre feuille que M. JEAN B. BERTRAND, sera soutenu comme candidat à la place d'alderman du 2nd. district de la 3me. Municipalité, devenue vacante par la résignation de M. Lora, par un grand nombre de VOTANS.

☞M. F. Sauton sera généralement soutenu comme candidat à la place d'alderman du second district de la troisième municipalité en remplacement de M. A. Lora, démissionnaire, par un grand nombre de votants.

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche, 26 Février 1837.
ANGELE,
Drame en 5 actes, d'Alexandre Dumas.
Suivi de
LE GAMIN DE PARIS,
Vaudeville en 2 actes.
On commencera à 6 heures et demie précises.
MARDI PROCHAIN.
LA FAMILLE CREOLE.
Drame en 5 actes, de Mr. Lussan.

THEATRE AMERICAIN.

Ce soir, Samedi, 25 Février, on commencera par le drame intitulé
CHRISTINE OF SWEDEN,
Suivi de
LES EXERCISES DE HERR CLINE.
On finira par
MOUNTAIN SYLPH.

THEATRE DE LA RUE DU CAMP.

Bénéfice de Mr. FRED. HILL.
F. S HILL, prévient ses amis et le public, que son bénéfice aura lieu
DIMANCHE Prochain, 26 Février 1837.
Il a choisi pour sa représentation, dans laquelle il aura l'honneur de paraître le drame écrit par lui et en six actes, intitulé:
LES SIX DEGRES DU CRIME,
qui sera terminé par
THE ROMAN NOSE.
25 fev—1

THETRE DE LA RUE DU CAMP.

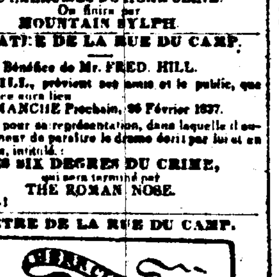

Au Bénéfice de HERR CLINE
Qui a l'honneur d'informer ses amis et le public de la Nouvelle Orléans, que SON BENEFICE (pour sa dernière apparition) aura lieu
LUNDI PROCHAIN, 27 FEVRIER
SA GRANDE ASCENSION
DU THEATRE AUX GALLERIES.
Il exécutera une grande variété de tours étonnants
SUR LA CORDE ELASTIQUE.
Comme il en sera mentionné dans les affiches.
Les livres pour le placement des billets sont maintenant ouverts.   25 fev—2

SPECTACLE DE MAELZEL.
Une semaine de Plus.
L'AUTOMATE joueur d'Echecs, Melodium, &c. à l'encoignure des rues du Camp et Poydras.
Cedant au désir d'un grand nombre de personnes, le spectacle ci-dessus continuera jusqu'au samedi, 25 du courant, qui sera positivement la dernière représentation.
On commencera tous les soirs à 7 heures et demi précises.   18 fev—6

DIRECTORY DE 1837.
LE soussigné informe respectueusement le public qu'il a été généralement encouragé en souscrivant au Directory de 1837, qu'il se proposait de publier, que vu le mauvais état de sa santé, il s'est vu forcé de céder à Messrs Gaux et Meynier qui sont très capables de diriger cette entreprise, toutes les listes de souscriptions et du ouvrage; ces Messieurs s'engageant à publier le dit Directory le plus tôt possible. Les personnes qui n'auraient pas encore souscrit, sont priés de s'adresser à l'imprimerie du rue de Chartres No 108
25 f—3   J. W. ALEXANDRE.

AVIS—Attendu que Valmont Hebert, shérif de la paroisse Ouest Baton Rouge, s'est adressé à moi pour obtenir l'annulation des trois obligations suivantes, savoir:
1o. Une obligation souscrite comme shérif de la paroisse susdite, le 24 mars 1835, pour la somme de mille piastres, conjointement avec Louis Daigle et Frame A. Woods, ses cautions.
2o. Une obligation, comme collecteur des taxes dans la susdite paroisse, souscrite par lui le 24 mars 1835, pour l'année 1834, pour la somme de six mille cent soixante-cinq piastres, conjointement avec Louis Daigle et F. A. Woods, ses cautions; et
3o. Une obligation, comme collecteur des taxes de la susdite paroisse, souscrite par lui le 11 février 1836, pour l'année 1835, pour la somme de six mille cent vingt-cinq piastres, conjointement avec Ursin Landry et F. A. Woods, ses cautions.
Avis est par le présent donné, à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous, au bureau du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle Orléans, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles les dites obligations et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas cancellées et annullées.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le vingt-quatre février mil huit-cent trente-sept et de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique, la soixante-unième.
(Signé) E. D. WHITE.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur,
Martin Blache, Secrétaire d'état.   25 fev—30

SUCCESSION DE LANGMUIR—Vente par le Régistre des Testaments. Vendredi, le dixième jour du mois de mars, 1837, à dix heures du matin dans la rue St Thomas, faubourg Saulet, en vertu d'un ordre de vente, rendu par l'honorable cour des Preuves de la paroisse et de la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, le dit ordre en date du 22 février 1837, il sera exposé en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Robert Langmuir le mobilier dépendant de sa succession, consistant en meubles meublans etc.
Conditions de la vente. Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
25 fev   Régistre des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que Sampson Blossman a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu William Norris, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
17 fev   Reg. des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Sampson Blossman a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas Doyle, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
17 fev   Reg. des Test.

EAU DE VIE de Bordeaux en demi-pipes et en quart de futailles, à vendre par
ROB. H. WHITE,
25 fev   Rue Gravier, No. 34.

BLANC DE BALEINE—300 caisses blanc de baleine de New Bedford, à vendre par
ROB. H. WHITE.
25 fev   Rue Gravier No. 34.

BEURRE—25 barillets en débarquement du navire Mississippi, à vendre par
25 fev   ROB. H. WHITE.

SACS EN PITRE—3000 sacs en pitre, à vendre par   [25 fev]   ROB. H. WHITE.

PATATES—500 paniers de pommes de terre, à vendre par   FORBUSH & STEBBINS,
25 fev   Rue de la Commune, No. 85

BOIS DE PIN.—40,000 pieds de planches d'un 1 2 à 2 pouces d'épaisseur, et en débarquement de la goëlette Méchanic, à vendre par
BAILEY & ABBOTT.
25 fev   14, Bienville.

600 Caisses Morue, en débarquement et à vendre par
25 fev   VILLATTE & TOLEDANO.

SAFRAN de qualité supérieure, en boîtes d'une livre chaque, à vendre par   KOHN, DARON & Co.
25 fev   25, Bienville.

BOTTES & Brodequins—36 caisses en débarquement de la barque Damariscotta, à vendre par
R. G. MOBBS.
25 fev   12, rue de la Douane.

SAVON—100 caisses Savon No. 1, de la marque de J. Gould, maintenant en débarquement et à vendre par   FROST & Co,
25 fev   8, rue de la Douane.

BRODEQUINS, Souliers & Bottes—En débarquement des bricks Plymouth et Maria Theresa, et d'autres arrivages, 300 caisses des articles ci dessus mentionnés, qui joints à ceux qui sont en magasin, forment un assortiment complet convenable à la saison prochaine, à vendre à des termes avantageux par   FROST & Co.
25 fev   8, rue de la Douane.

AVIS aux Compagnies d'Assurances qui ont assuré la cargaison de la goëlette Navarre, allant à Calcasieu, capitaine James, Dr. R. C. Nebsell, propriétaire. La dite goëlette a fait naufrage près Calcasieu, et sa cargaison a été déchargée avariée. On peut avoir de plus amples renseignemens et de très importants, en mettant un avis dans un journal de la ville, désignant le bureau dans lequel l'informant pourra s'adresser.
25 fev—4   Un Citoyen de Calcasieu.

CAFE, CIGARES, CHAMPAGNE etc.—En débarquement du navire Andrew Scott, du Havre, 100 caisses vin d'Hermitage, de qualité supérieure, par l'ex brick Curtis, 30 paniers vin de Champagne, par l'ex brick Cassel, de la Havane, 20 paniers café vert première qualité, et 50,000 cigares de la marque de Uguez.

EN MAGASIN.
20 sacs café vert première qualité,
20 pipes eau de vie de Cognac, des marques de Dumont et Jonas,
20 quarts vin de Ténériffe,
20 caisses vin du Rhin 1822,
20 ... vin de Bourgogne,
20 millions cigares de la marque de Uguez, à vendre par   CAZENOVE, GUIEU & Co
24 fev—8   Encoignure Toulouse et Chartres.

Ventes à l'Encan.

PAR P. E. TRICOU.
Pour clore une société.
IL sera vendu le jeudi, 9 Mars prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, les 22 Esclaves suivants, tous créoles ou acclimatés.
1o. Michel, nègre créole, âgé de 39 ans, bon charpentier et tonnelier, s'étant absenté une fois.
2o. Henry, nègre américain âgé de 30 ans, assez bon forgeron, nègre de champ et excellent sujet.
3o. Jacko, nègre créole, âgé de 60 ans, bon laboureur et charretier à bœufs, sujet parfait
4o. Marie, négresse, femme de Jacko, âgée de 40 ans, blanchisseuse et cuisinière des nègres.
5o. Philippe, fils de Jacko et de Marie, âgé de 12 ans, très intelligent.
6o. Célestine, créole, fille de Jacko et de Marie, âgée de 26 ans, avec son enfant Marie, âgée de 30 mois, bonne négresse de champ et excellent sujet.
7o. Antony, nègre américain, âgé de 32 ans, bon nègre de champ et marchand de légumes, bon sujet.
8o. Isaac, nègre américain, frère d'Antony, âgé de 27 ans, bon nègre de champ et excellent sujet.
9o. Silas, nègre américain, âgé de 24 ans, bon nègre de champ, charretier et laboureur, et bon sujet.
10. William, nègre américain, âgé de 25 ans, bon nègre de champ, charretier et laboureur, s'étant absenté il y a un an.
11. Charlotte, négresse américaine, âgée de 21 ans, négresse de champ et très entendue à ramasser les légumes, sujet parfait.
12. Nancy, négresse américaine, âgée de 24 ans, bonne négresse de champ, bon sujet
13. Manuel, nègre créole, âgé de 40 ans, bon charretier et laboureur, bon sujet, ayant une hernie et se dérangeant quelquefois.
14. John, nègre américain, âgé de 20 ans, charretier, laboureur et bon sujet, maladif.
15. Désiré, négresse créole, âgée de 20 ans, un peu domestique et gardienne d'enfants.
16. Nancy, américaine, âgée de 30 ans, bonne négresse de champ.
17. Peter, mulâtre américain, âgé de 30 ans, commandeur, bon charretier, laboureur et excellent sujet, maladif.
18. Thémare, négresse âgée de 25 ans, négresse de champ.
19. Henriette, âgée de 20 ans, négresse de champ, un peu domestique.
20. Célestin, âgé de 14 ans, domestique et charretier.
21. Rosette, âgée de 12 ans, bonne gardienne d'enfants et domestique.
22. Jenny, âgée de 14 ans, excellente gardienne d'enfans, domestique et un peu couturière.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothéqué jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés par devant Gustave Le Gardeur, notaire, aux frais des acquéreur.
24 fev—14

PAR P. E. TRICOU.
IL sera vendu le jeudi, 2 mars, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis,
Un Terrain faisant face au passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 16 pieds de face, sur 22 pieds 6 pouces de profondeur et désigné par le No. 70, d'après un plan dressé le 23 Février 1837, par De Pouilly.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente chez T. Seghers, notaire, aux frais de l'acquéreur.   23 fev

PAR J B BLACHE
IL sera vendu samedi, 25 du courant, à dix heures à son magasin d'encan, pour clore un compte,
50 barils Vin doux de Malaga, en débarquement.
23 fev

POUR CINCINNATI—Le bateau à vapeur PRINCETON, capt Perry, prend du frêt pour ce port et ceux intermédiaires, et partira Dimanche, à 10 heures du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
JOS LANDIS & Co,
24 fev   14, rue Poydras.

POUR Alexandria & Natchitoches—Le superbe bateau-à-vapeur JOHN LINTON, capitaine Y. N. Rand, partira Dimanche 26 du courant, à 10 heures du matin pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires. S'adresser pour frêt ou passage à bord, vis à vis l'Hotel North American, ou à
KIMBALL & POMROY,
24 fev   no 6, Levée de devant.

POUR GLASGOW—La barque DRUMO, A 1. de marche supérieure, commandée par le capitaine Higgins, partira sous peu. Pour frêt de 100 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
L. H. GALE,
25 fev   93, rue de la Commune.

POUR NEW-YORK—Le brick supérieur doublé et chevillé en cuivre CANTON, capitaine Goodrich, ayant toute sa cargaison engagée, partira de suite, s'adresser pour passage seulement à   FORBUSH & STEBBINS,
26 fev   85, rue de la Commune.

POUR BOSTON—La goëlette EDW. O'BRIEN, capitaine Waite, a sa cargaison engagée. S'adresser pour passage à   BAILEY & ABBOTT.
25 fev   14 rue Bienville.

POUR LA HAVANE & MATANZAS—Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre CAROLINE, capit. Hughes, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
25 fev   J PRATS & FILS

POUR LA HAVANE—Le beau brick fin voilier HALEGON, capitaine Crowell, partira immédiatement. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis le bas de la viande, ou à   E. & S. ANDREWS,
25 fev   Rue Gravier, No 24.

A FRETER.
Le brick AMARANTH, de 143 tonneaux, s'adresser à bord, au capitaine ou à la presse à coton d'en haut ou à
EASTMAN & BROTHERS,
25 fev   30, Vieille Levée.

On a besoin d'un navire de petit tonnage, pour aller à la baie de Vermilion, prendre un chargement de sucre.
FORBUSH & STEBBINS,
24 fev   85, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—La barque BASHAW, capitaine Tucker, partira sous peu. Pour frêt de 100 balles de coton ou passage, s'adresser à   L. H. GALE,
24 fev   44, Nouvelle Levée.

AUJOURD'HUI!!

LOTERIE
Des Ecoles Gratuites.
Autorisée par un acte de la Législature de la Louisiane
Au profit de la Société des Ecoles de Ouachita,
Approuvé le 21 mars 1828.
Classe No. 11, pour 1837,
Sera tirée à la Nouvelle-Orléans, Samedi, 25 février 1837.

75 numéros: 12 numéros tirés.

CETTE loterie est formée d'après la combinaison ternaire de 75 numéros de 1 à 75 inclusivement; chaque numéro sera inscrit sur un bulletin, et déposé dans une roue au lieu et au moment du tirage, et il en sera tiré douze au hazard, d'après lesquels les 17814 suivans seront distribués, conformément au programme imprimé, qui sera joint aux billets, savoir:

GROS LOTS!

1	PRIX de	$12,000 est	$12,000
1	"	4,000 "	4,000
1	"	3,000 "	3,000
1	"	2,000 "	2,000
1	"	1,170 "	1,170
10	"	1,000 "	10,000
10	"	500 "	5,000
10	"	500 "	5,000
15	"	300 "	4,500
170	"	140 "	23,800
126	"	80 "	10,080
126	"	40 "	5,040
126	"	20 "	2,520
3780	"	10 "	37,800
23436	"	5 "	117,180
27814	PRIX, montant à		$243,090

☞Les billets sont seulement de cinq piastres, moitié $2,50; quart $1 25; paquets de 25 billets 125 garantis devoir tirer $60, et pouvant tirer les quatre plus hauts prix.
Pour avoir des billets, s'adresser au Bureau du Commissaire, No. 37, à l'Arcade de Banks; au No. 37, rue Gravier, derrière l'imprimerie du Bulletin.
20 fev—6m   J. K. MEAD. Directeur.

☞On prie la personne qui se sera trompée de manteau au bal des Gardes d'Orléans, samedi dernier, de vouloir bien l'envoyer chez M. Louis A. Barbarin, rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, et d'y prendre le sien.   22 fev—3

JOS. BARTHET, rue Toulouse, No. 30, offre à vendre:
20 demi pipes vieille Eau de vie de Champagne, "Magnery," 1821;
20 quarts de pipe do do do;
12 pipes et demi pipes Eau de vie de Cognac, 'J. J Dupuy' et 'J J Roussel';
50 barils Vinaigre blanc clarifié;
40 caisses Extrait d'Absynth Suisse.
AUSSI
1800 boucauts de Sucre, et 40,000 gallons de Mélasse, sur plusieurs habitations.   23 fev—3

ANDRE MARCHESSEAU, rue St Louis, No. 26, arrivant de France, offre à vendre aux prix les plus modérés, les marchandises qui suivent:
Chapeaux de soie gris et castor, à bord ordinaire et larges bord, beaux Fusils nouveau procédé, se chargeant par la culasse, avec boîtes et ustensiles; pistolets de combat, également en boîtes; Angélique confite en pied en petites boîtes; Liqueurs fines assorties et en cruchons de porcelaine, nouveaux modèles; Fruits à l'eau de vie; Cerises en baril; Jus de Groseilles, framboises; Vin de Tokay; excellent Vin de Champagne; Moutarde de Maille; Fruits au vinaigre; Gelée de pommes; Groseilles, &c; Parfumeries; Saucissons de Lion; et aux Truffes; Eau de vie fines de Champagne, de Cognac; il y en a aussi de 25 ans en barils; Graines potagères et de fleur; oignons aussi fleur; superbes noix à planter.
Un bel assortiment d'habillements, confectionnés pour l'été, dans le beau, dernier genre de Paris. Gants d'hommes et de femmes.   23 fev—6

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Conformément à une résolution du conseil de la 3me municipalité, avis est donné que samedi, 4 mars prochain, dans le second district de la dite municipalité, il sera procédé à l'élection d'un alderman pour le dit district, en remplacement de M. Augustin Lora démissionnaire. La dite élection sera tenue depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi, chez M Power, encoignure des rues de la Levée et des Champs Elysées. Sont nommés juges pour la dite élection MM. J. Pouprt et Octave Leblanc, et greffier J. R. St. Amand. Le 24 février 1837
18 fev   D. PRIEUR, maire.

MELASSE & SUCRE—1600 boucauts Sucre, et 7000 gallons de Mélasse, à vendre par
19 fev   A & Z CAVALIER.

TERRE A VENDRE—La compagnie de Navigation d'Orléans offre en vente, à 25 cents le tombereau, la terre provenant de la fouille de la prolongation du canal Carondelet, dans l'espace réservé pour cet objet dans la rue du Canal. S'adresser au bureau de la compagnie, au bassin, pour obtenir un ordre pour la dite terre.
Par ordre de la direction,
24 fev ☞   GUSTAVE F. WEISSE, secrétaire.

EN débarquement du navire Valhalla, venant de Marseille.
20 caisses serrures assorties de 4 à 8 pouces,
2 do registres à l'usage des bureaux.
à vendre par   E. L. BERNARD,
24 fev—4   no. 117, rue Royale.

EN débarquement du navire Girard, venant du Havre.
250 paniers vin blanc et rosé de Champagne, dont une partie en demi bouteilles, à vendre par
E. L. BERNARD,
24 fev—4   no. 117, rue Royale.

A LOUER pour le 1er. mars prochain—Une belle Maison neuve en briques, à étages, située rue St. Pierre, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser à   H. PROESCLAUX,
fev—3   Place St. Antoine.

Ventes à l'Encan.

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu aujourd'hui samedi, 25 du courant, à dix heures précises, à son magasin d'encan, pour clore un compte, 70 caisses Vin. Aussi, 100 caisses Chapeaux de soie.   25 fev

PAR JOS. LECARPENTIER.
IL sera vendu samedi, 25 du courant, à dix heures précises du matin, à son magasin d'encan,
Un bel assortiment de linge fait, consistant en habits, lévites, pantalons, gilets, &c.   25 fev

PAR J. LEVY.
IL sera vendu aujourd'hui, à 10 heures, en face de son magasin d'encan, vis à vis l'Arcade. Groceries et meubles.   25 fev

PAR JONAS ROBESON & Co.
IL sera vendu aujourd'hui, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 110, une quantité d'habillemens.
Aussi, 20 caisses Chapeaux.
30 frequins de Beurre de Philadelphie.
15 caisses de Chapeaux de paille, &c.   25 fev

PAR J. LEVY.
Vente de Café avarié.
IL sera vendu, lundi le 27 du courant, à l'encan, rue des Magasins, vis à vis l'Arcade de Banks, à 4 heures après midi, après l'inspection des gardiens du port, 50 sacs de Café avarié, de la goëlette Warsaw, capitaine Bendick, de la Havane.   25 fev

PAR M. BARNETT Sr.
MARDI, 28 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse, à l'encoignure des rues St.-Louis et de Chartres.
La négresse JULIE, âgée de 30 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie contre les maladies et vices prévus par les lois.
Conditions: 6 mois, en billets endossés à la satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente pardevant Octave de Armas, N. P. aux frais de l'acquéreur.   25 fev

PAR J LEVY.
IL sera vendu vendredi matin, 3 mars, à 10 heures, dans les magasins à côté de la Banque du Commerce, rue des Magasins, vis à vis l'Arcade, une collection magnifique de meubles, importé de New York par Mr. Davis, la vente sera positive, Mr. Davis devant quitter la ville aussitôt que les marchandises seront vendues. Il sera vendu après une quantité de marchandises plaquées de Sheffield appartenant à un Monsieur qui doit quitter la ville, ainsi qu'une facture de Pendules, Vases, &c.
Ces marchandises seront exposé à la vue du public, mardi 28 du courant, et resteront exposé jusqu'au moment de la vente.

1 jeu complet de meubles de salle, couverts en soie bleu, évalué à	$1080
1 jeu de meubles, (bois de rose)	450
1 " " pour salle, couverts en crin,	500
1 jeu de meubles pour salle, (bois de rose)	700

Ainsi qu'une quantité de belles chaises, sofas, ottomans, Rideaux en soie de différentes couleurs, urnes, Plateaux, Huiliers, &c.   25 fev—6

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
LUNDI, 6 mars prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis,
Une Terre de 6 arpents de face au fleuve, sur 80 arpents de profondeur, située sur la rive droite du fleuve, à la pointe, en face de Carrollton.
Cette Terre sera divisé, conformément au plan qui sera exposé à la Bourse, en 6 lots de face sur toute la profondeur.
Il est facile de se convaincre, en examinant cette terre, des nombreux avantages qu'elle possède et dont quelques uns seulement seront énumérés.
Elle est très haute et la Levée n'exige point d'entretien, car le fleuve dans les plus fortes crues y arrive à peine. L'air y est remarquablement salubre; elle est à proximité du chemin à coulisses de Carrollton et du canal de Barataria; point d'écoulée à craindre, et vendue à des termes très avantageux.
Conditions: Un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les acquéreurs qui préféreront payer comptant au moment de passer la vente, auront droit à un escompte de huit pour cent par an.
Les actes de vente seront passés par Jules Mossy, not. public, aux frais des acquéreurs.   25 fev

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
JEUDI, 9 mars prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis,
380 Lots de Terre situés à Longueville, ayant de 30 à 35 pieds de face, sur 150 pieds de profondeur.
Cette ville est avantageusement située à environ 12 lieues de la Nouvelle Orléans, et à quelques toises seulement du canal que fait creuser la Compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche; elle est à quelques minutes de marche d'un joli Lac qui est très poissonneux et le pays aux environs abonde en gibier.
Voici une occasion de placer des capitaux avec la certitude d'obtenir de gros bénéfices, car la vente est sans réserve, et les conditions très avantageuses aux acquéreurs. Tout porte à croire que cette ville prendra un accroissement rapide.
Conditions: Un et deux ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les acquéreurs qui préféreront payer comptant au moment de passer la vente, auront droit à un escompte de neuf pour cent par an.
Les actes de vente seront passés par Jules Mossy, not. public, aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession.   25 fev

Mairie de la Nlle. Orléans.
PAR F. DUTILLET, Encanteur.
AVIS est donné que vendredi, 10 mars prochain, et jours suivants, à midi, à la Bourse et devant l'Encanteur par Mr. Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, il sera vendu par l'encanteur de ville, d'ordre et pour le compte de la Première Municipalité de la Nouvelle-Orléans, cent quarante trois Terrains, faisant partie de la propriété achetée de Mr. E. Blanc, la dite Municipalité se réservant les ilets portant les nos. 9, 10, 11, 12, 13, 26, 27, 28 et 46, tels qu'ils sont figurés sur le plan des dits terrains, qui sera exposé à la Bourse susdite dix jours avant la vente.
Avis est pareillement donné qu'il sera aussi vendu le même jour, au même endroit et par le même encanteur, six terrains dans l'ilet 61, trois dans l'ilet 78, et deux isolés portant les Nos. 55 et 66, du faubourg Tremé, ces deux derniers faisant face au Canal Carondelet.
Conditions: Les terrains provenant de la propriété de Mr E. Blanc, à un, deux, trois, quatre et cinq ans de terme, et les autres, à un, deux, dix-huit et vingt quatre mois, en billets endossés à la satisfaction du maire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
21 fev—30   D. PRIEUR, Maire

PAR H. J. LE MINGON.
LUNDI prochain, 27 Février, à midi précis, à la Bourse, il sera vendu,
Une Maison située en cette ville, rue de l'Hôpital, entre les rues Bourgogne et Remparts, de 4 appartements, une galerie et 2 cabinets, bâtie entre poteaux, et couverte en ardoise, sur un terrain de 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.
Conditions: Un tiers comptant, et la balance à 9 et 18 mois.
L'acte de vente chez C. Pollock, not.   24 fev

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu lundi, 27 du courant, 15 ilots situés dans la ville de Hancock, près du chemin à coulisses projeté. Les conditions, un dixième comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque spéciale.
Les actes de vente seront passés en l'étude de Mr. Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. Le plan sera exhibé à la Bourse de Mr Hewlett, rue de Chartres, avant le jour de l'encan.
24 fev

Vente sans réserve.
PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu le 2 de mars, à midi, à la Nouvelle Bourse, encoignure Chartres et St Louis,
162 Lots de Terre, de la soixante arpents chaque, situés sur la baie de la Mobile, à toucher la Nouvelle Ville d'Alabama, laquelle la compagnie doit vendre ces terrains dans quelque temps. La vente de cette ville produira plusieurs millions par sa belle situation, par la profondeur de ses eaux et l'avantage du port.
Le produit de la vente devra être employé en améliorations dans la dite ville. Les personnes qui désireront employer leurs fonds avantageusement feront bien de se rendre à la Bourse, le jour de la vente des lots ci dessus mentionnés.
Le plan est exposé à la susdite Bourse.
Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.   21 fev

VENTE A L'ENCAN par lots de terre d'un arpent de face de l'habitation Lacoste, à 2 lieues plus bas que la Nouvelle-Orléans, sur la même rive du fleuve, plus bas que le Champ de Bataille et contigüe à Versailles.
Cette belle propriété réunit des avantages rarement combinés ensemble; elle est à une distance convenable de la ville, le sol en est fertile, et très convenable à la culture des plantes potagères. La batture immense et journellement croissante, déjà de 8 à 10 acres de large, est sans égale pour la location de briqueteries, moulin à scie, chantiers, &c., sans compter la batture cette propriété à une profondeur de 40 arpens sur les 10 acres les plus rapprochées de la Nouvelle Orléans et les six autres acres plus bas, s'étendent sur l'arrière jusqu'à 120 arpens. Sur cette profondeur il y a un canal qui va au bayou Bienvenu et qui a été la source d'un grand revenu. Il y a aussi une bonne maison d'habitation, un moulin, des cases à nègres et autres améliorations qui seront vendues avec les lots sur lesquels elles se trouvent. Le chemin projeté de la Terre aux Bœufs au bord de mer passera sur cette habitation, ce qui doit encore augmenter considérablement la valeur déjà si grande de cette propriété.
Ceux qui désirent acquérir un bon emplacement pour une agréable résidence de campagne, ou pour exercer une industrie lucrative, trouveront à cette vente une chance favorable, à des conditions qui seront très avantageuses.
La vente aura lieu à la Nlle. Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, avant la fin de ce mois. Lorsque le jour sera désigné, les conditions seront publiées et des plans de la propriété seront exposés à la Bourse et à l'Arcade, plusieurs jours avant la vente.
25 fev—3

LE soussigné offre en vente les marchandises suivantes, convenables pour le Mexique, à la consommation du pays, reçues du Havre, par la Lafayette:
Indiennes;
Do. à rouleaux;
Etoffes, soie et coton pour gilets;
Coutils;
Draps français;
Mouchoirs de soie façonné,
Do. Balsoer;
Batiste blanc;
Plus: 300 paniers Champagne de diverses marques.
24 fev—&7   FRED. CHEVREMONT

A LOUER—La MAISON de résidence, rue du Canal No. 182 occupée maintenant par le Dr. Davidson. On pourra en prendre possession le 1er de Mars. S'adresser sur les lieux
23 fev—&7

LE soussigné devant partir pour France, offre à vendre un esclave situé rue Tchoupitoulas Religieuses, No. 148. Pour les conditions s'adresser à son domicile. Ensuite les personnes qui lui doivent de vouloir bien acquitter leurs comptes d'ici au mois de mars prochain, et ceux auxquels il doit de présenter leurs comptes.
12 fev—6   NICOLAS ALEXANDRE.

BŒUF—50 barils de bœuf prime qui sont à bord du bateau prêt à embarquer. S'adresser à
9 fev—6   TOBY & BROTHERS 36 rue Camp

PIANO—Un superbe piano fait à Londres, de six octaves et demi, en bois de rose et à bibliothèque, garanti d'être un instrument supérieur, et d'un très bon ton. Pour les conditions s'adresser à
JACOB LEVY,
13 fev—&7   Rue des Magasins vis à vis l'Arcade

MARCHANDISES SECHES POUR LE MARCHE MEXICAIN—Un grand assortiment à vendre par   W. F. VIGERS & Co.
No 25 rue du Camp.
AUSSI—4 mille manchettes de Madras.

EAU DE VIE DE CHAMPAGNE—22 barriques de vieille eau de vie de champagne; 300 paniers champagne supérieurs, terme et à vendre par
W. F. VIGERS & Co.
No 25 rue du Camp.

SEL DE LIVERPOOL—200 sacs de sel à vendre par   JAMES H. LEVERICH & Co.
21 fev   No. 19, Vieille Levée.